



ZOOM

Plan de sobriété : bilan et perspectives

Depuis fin février, les différents groupes de travail (Sport, Commerces, logement, ERP, État, collectivités locales...) créés dans le cadre de la mise en œuvre du **Plan de sobriété** ont établi un *"bilan de la première phase"* et examiné *"comment il est possible d'aller plus loin"*. De nouvelles propositions seront publiées en avril prochain.

D'après le **ministère de la Transition énergétique**, les mesures mises en œuvre ont permis de **réduire de 10 % la consommation de gaz et d'électricité "corrigée de l'effet météo"**, soit *"l'équivalent de sept réacteurs nucléaires"*.

Pour consolider dans le temps les performances observées, **la ministre Agnès Pannier-Runacher** entend prolonger les efforts dans un **acte II du plan sobriété**, en s'appuyant sur des **concertations sectorielles** afin de faire remonter des propositions car *"chaque secteur a ses singularités"*. En ligne de mire, l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, qui repose sur une baisse de la demande de 40 %. *"L'objectif est d'anticiper la prochaine période de chauffe pour se préparer et ainsi pouvoir industrialiser et automatiser le plus possible"*

les économies d'énergie", indique la ministre qui souhaite *"désormais s'inscrire dans des changements structurels"*. Le ministère reconnaît que *"tout n'est pas atteignable avec la sobriété, la chasse au gaspi. Il faut également mettre en place des mesures d'efficacité énergétique."*

En dehors de la maîtrise des consommations de gaz et d'électricité, les efforts devront également s'attacher à la question des *"déplacements"* car *"le carburant pèse également lourd sur notre facture énergétique collective"*.

Pour Nicolas Garnier, Délégué Général de l'association de collectivités, Amorce, l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments publics dans les territoires nécessitera une **pérennisation des aides de l'État** et *"une prise en compte différenciée de la dette et des investissements en faveur de la transition énergétique"*.

www.lagazettedescommunes.com - 7/03/23

www.actu-environnement.com - 21/02/23 - AEF - 24/02/23

L'État devrait réduire à 2 MteqCO₂ ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (10 MteqCO₂ actuellement) *"via un plan de décarbonation"*. Il prévoit d'autoproduire partiellement de l'énergie décarbonée consommée par l'administration. *"Un grand plan solaire avec 300 projets d'autoconsommation collective sur tout le territoire"* est lancé, pour alimenter les bâtiments publics d'ici 2025. Cette opération représente un budget d'environ 50 M€ HT. A l'occasion d'un déplacement à Poitiers, le **ministre de la Fonction publique, Stéphane Guérini** a inauguré le premier, installé sur le toit de la cité administrative de la Providence. Parmi les autres initiatives envisagées, un **cycle de concertations sur la décarbonation des services publics** sera ouvert aux *"organisations syndicales, aux experts, aux associations d'agents engagés pour la transition écologique et aux think tanks"*, et la **formation** des cadres de l'État aux enjeux écologiques se poursuivra.

AEF - 6/03/23 - www.batiactu.com - 7/03/23 - www.lemoniteur.fr - 3/03/23

ÉCONOMIE

L'**Autorité de la Concurrence (AdC)** s'est autosaisie pour analyser le fonctionnement concurrentiel et les pratiques en usage dans le **secteur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)**. Les acteurs qui interviennent dans ce domaine sont nombreux (opérateurs de recharge et de mobilité, plateformes d'interopérabilité, etc.), les marchés se structurent progressivement alors que les modèles d'affaires sont encore instables. L'Autorité de la concurrence prévoit ainsi d'examiner la dynamique concurrentielle existante entre les différents segments de la chaîne de valeur ainsi que la position des acteurs présents et leurs relations contractuelles. Elle s'attachera en particulier aux segments de **marché des bornes publiques, bornes sur autoroute et IRVE dans l'habitat collectif**. Elle consultera les acteurs du secteur ainsi que les autorités compétentes. Un premier avis, assorti de recommandations, est attendu dans le courant du premier semestre 2024.

www.avem.fr - 23/02/23

Le **ministre de l'Économie, Bruno Le Maire**, prévoit de présenter au mois de juin en Conseil des ministres un **projet de loi Industrie verte**. Les consultations en cours s'achèveront fin mars, et le texte sera consolidé courant avril, puis validé en mai. *"L'objectif est d'avoir les concertations le plus large possible : fédérations professionnelles, associations environnementales, syndicats éducatifs, start-up industrielles"* précise le ministère. Le texte s'articulera autour de 5 thématiques : **fiscalité, simplification de la réglementation, modalités de production, financement et formation aux métiers de l'industrie verte**. Chaque dossier est coordonné par un binôme, associant un chef d'entreprise à un parlementaire ou un élu local. Sur le dernier volet, des travaux sur l'adéquation des formations aux enjeux de l'industrie verte seront menés. En ce qui concerne le 4^{ème} chantier, une revue des dispositifs de financement public est d'ores et déjà en train d'être effectuée. *"Toutes les solutions seront envisagées"*, indique Bercy. Parmi les technologies entrant dans le périmètre du projet de loi figurent **l'hydrogène, les pompes à chaleur, toutes les énergies renouvelables, ainsi que les batteries ou les semi-conducteurs** et l'ensemble des produits qui en découlent. *"Cela évoluera également en fonction des évolutions techniques et technologiques"*, précise le ministère. **Le nucléaire "serait intégré dans l'ensemble des chantiers dans la mesure où cette technologie contribue à décarboner le mixte énergétique"**. Le sujet des **métaux critiques** sera également évoqué dans les groupes de travail.

Entreprise - 28/02/23 - Les Echos - 28/02/23 - AEF - 22/02/23

En février **le climat des affaires global a regagné un point, pour se situer à 103** au dessus de sa moyenne de long terme de 100. Il progresse dans tous les secteurs, sauf dans le bâtiment. "La crise de l'énergie n'a pas entraîné de chocs d'une intensité extrême. Les prix ont reflué et le temps passant, on arrive à la fin de l'hiver" commente **Bruno Cavalier, chef économiste chez Oddo-BHF**. Un certain optimisme, que confirment les enquêtes de l'**Insee**. Les prévisions de production de l'industrie manufacturière s'améliorent "nettement" : les difficultés d'approvisionnement diminuent et les carnets de commandes sont mieux orientés. Le secteur des services voit aussi ses perspectives d'activité se consolider. Une tendance qui conforte un sondage effectué mi-janvier par le **Medef** auprès de 600 entrepreneurs, dont **82 % se déclaraient optimistes sur la situation de leur entreprise**. Concernant l'emploi, la côte de confiance qui s'élève à 110 atteste un fort niveau de confiance. De quoi laisser présager une augmentation de l'activité de **0,2 % au 1^{er} et au 2^{ème} trimestre**, selon l'**Insee**. Certains experts sont plus réservés. Pour Bruno Cavalier, la croissance économique de l'Hexagone des prochains mois dépend principalement de deux facteurs : la résilience de l'emploi et la dynamique de l'inflation.

Les Echos – 22/02/23

SOCIAL

La **mission "Formation-compétences-attractivité"** menée par la **Délégation aux entreprises du Sénat** a auditionné **Adeline Croyère, sous-directrice des lycées et de la formation professionnelle au sein du ministère de l'Éducation nationale**. Elle constate la nécessité de **renforcer les liens école-entreprise** afin d'instiller chez les jeunes "cette culture de la projection dans le monde du travail". De quoi orienter également la rénovation des 650 diplômes professionnels pour qu'ils deviennent plus attractifs, tout en prenant davantage en considération "l'offre de formation dans les territoires" et donc la carte des formations.

www.banquedesterritoires.fr – 3/03/23

L'apprentissage continue à progresser. En 2022, 837 000 nouveaux contrats ont été signés (+ 14% par vs + 38 % en 2021 et + 46 % en 2020). Le secteur privé recrute à lui seul 811 000 apprentis. Fin 2022, la France comptait ainsi 980 000 apprentis. Géographiquement, hors Ile-de-France, les départements du Nord et le Pas-de-Calais, la Seine-Maritime, ceux du pourtour méditerranéen, le Bas-Rhin, la Gironde, des départements de l'Ouest (Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Maine-et-Loire), la Haute-Garonne, le Rhône et l'Isère dénombrent le plus grand nombre d'apprentis. Si les hommes restent majoritaires dans les effectifs, leur part tend à s'amoinrir. Depuis 2014, elle a chuté de 10 %. Parmi les employeurs, les entreprises de moins de 10 salariés représentent 45 %. Aujourd'hui, 63 % des contrats d'apprentissage s'inscrivent dans une formation Bac+2 et plus. Cette proportion a doublé depuis 10 ans, tandis que les formations de niveau CAP s'érodent (21 % aujourd'hui vs 43 % en 2014). Les trois quarts des nouveaux contrats exercent dans le secteur tertiaire (le commerce en particulier), l'industrie et la construction ne captant respectivement que 14 % et 10,7 % des effectifs.

www.banquedesterritoires.fr – 3/03/23

Les troubles musculosquelettiques (TMS) sont à l'origine de **87 % des maladies professionnelles**. Si les **exosquelettes** ne sont pas encore massivement utilisés, les tests se multiplient et l'**Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)** note que "depuis 2015 et l'apparition des premiers modèles", un palier a été franchi "avec des produits plus légers et surtout plus adaptés avec une assistance physique mieux pensée". Après les premiers modèles, lourds et encombrants, les systèmes plus récents visent davantage à préserver qu'à augmenter les capacités des salariés qui les portent. Les modèles les plus courants sont passifs, équipés de systèmes d'élastiques ou de matériaux rigides pour amortir et répartir les efforts des membres supérieurs vers les jambes. D'autres sont robotisés, équipés de moteurs électriques. Ils contribuent tous à soulager les personnes devant travailler dans des postures inconfortables et/ou répétitives (port de charges, travail en levant les bras ou la tête), en soulageant le dos, les épaules, ou la nuque. Côté entreprises, la demande est forte et les exosquelettes apparaissent désormais dans les catalogues des fournisseurs d'EPI. Pourtant leurs spécificités exigent un accompagnement. **Une norme** est en cours d'élaboration pour définir la méthodologie à suivre. Elle paraîtra cet été. La généralisation des exosquelettes devra s'accompagner d'une baisse des prix qui restent très élevés. Un modèle passif coûte entre 800 € et 3 000 €, un système actif, de 5 000 € à 30 000 €.

Les Echos - 28/02/23

ÉNERGIE - TÉLÉCOMMUNICATION - ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Les parlementaires réunis en **Commission Mixte Paritaire (CMP)** le 9 mars dernier ont trouvé un accord sur la **proposition de loi visant à favoriser le recours au tiers financement des Marchés Publics Globaux de Performance énergétique (MPGP)**, à titre expérimental pour une durée de 5 ans. Le texte s'appliquera "à l'État, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique". À la demande du Sénat, les **EPCI et syndicats d'énergie** pourront utiliser ce nouveau type de contrat. Une étude préalable devra démontrer que "le recours à un tel contrat est plus favorable que le recours à d'autres modes de réalisation du projet, notamment en termes de performance énergétique" (art. 1^{er}bis). Si le contrat s'applique à plusieurs bâtiments, la proposition du Sénat stipulant que "les résultats des actions de performance énergétique sont suivis de manière séparée pour chaque bâtiment" a été retenue. Le dispositif fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation dans les trois années suivant la conclusion du contrat, et au terme de l'expérimentation en détaillant le parc des bâtiments publics concernés, les économies d'énergie réalisées, la qualité et quantité de la sous-traitance, l'accès par catégories d'entreprises, les conséquences budgétaires. Le texte issu de la CMP stipule que "la durée du marché global de performance est déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues." La proposition de loi sera soumise au vote des sénateurs le 21 mars, puis des députés le 22 mars prochain.

Consultez le [texte de compromis de la CMP](https://www.assemblee-nationale.fr) : <https://www.assemblee-nationale.fr>

www.lemoniteur.fr – 10/03/23

À l'occasion de la remise du **rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI)**, le 24 février dernier, **Elisabeth Borne** a annoncé les priorités du Gouvernement en matière de mobilité. Le **Plan d'avenir pour les transports privilégie le ferroviaire**, "colonne vertébrale des mobilités" en lui consacrant près de **100 Mds € d'ici 2040 (dont 84,3 Mds € au cours des 5 prochaines années)**. Ce plan vise à décarboner le secteur des transports et à développer les transports du quotidien, pour abolir les fractures territoriales. Les nouveaux investissements devront enrayer le vieillissement du réseau, et permettre de le moderniser tout en le développant, en particulier via le déploiement des **RER métropolitains**. Les compétences de la **Société du Grand Paris (SGP)** seront proposées aux collectivités, aux côtés de SNCF, pour épauler la maîtrise d'ouvrage de ces nouveaux RER.

► Téléchargez le [Rapport du COI](https://www.ecologie.gouv.fr) (source : <https://www.ecologie.gouv.fr>)

[Les Echos - 23/02/23 - territorial.zepros.fr - 6/03/23 - www.lemoniteur.fr - 24/02/23](#) ■

En une décennie, **les sites d'autoconsommation électrique** ont bondi (multiplié par plus de 4000). Alors qu'on dénombre en France actuellement **208 900 parcs en autoconsommation** (données France territoire Solaire), qui couvrent 5 % de la consommation électrique de l'Hexagone (deux fois moins qu'en Allemagne), un mouvement d'ampleur se dessine. Après 15 900 demandes de production indépendantes enregistrées au 1^{er} semestre 2022, elles atteignent 24 700 au dernier trimestre. Face à l'envolée des prix de l'énergie, nombre d'entreprises se sont lancées. Un engouement qui s'explique également par **l'arrêté dit "S1"** qui permet aux producteurs d'énergie verte, quel qu'ils soient, de revendre à EDF le surplus à des conditions tarifaires identiques à l'injection directe sur le réseau. Dans la Vienne (86), **l'entreprise Secatol** (fabricant de bennes pour transport) prévoit d'investir près de 1,5 M€ (soit un triplement de ses investissements productifs annuels) pour se doter d'une toiture photovoltaïque, afin de couvrir 40 % de sa facture d'énergie. En Vendée, le **groupe Sodebo** souhaite également s'équiper pour produire 11 % de sa consommation énergétique annuelle. A Janzé (35), **une coopérative de volailles** a inauguré un parc pour alimenter 400 poulaillers. Le **laboratoire pharmaceutique Boiron**, vient d'investir 2,7 M€ pour fournir 13 % des besoins en énergie de son site de production situé à Messimy (69). Les territoires eux aussi se lancent dans l'autoconsommation, à l'image de la **commune de Mons (30)** qui souhaite produire l'électricité de 11 de ses bâtiments. **Enercoop**, société coopérative d'intérêt collectif entend distribuer aux 1 800 foyers de la vallée de l'Ubaye (04) de l'électricité solaire autoproduite. Le projet associe également les propriétaires du terrain, un bureau d'études et le fonds d'investissement Energie Partagée Investissement.

[Les Echos - 10/03/23](#) ■

Le Sénat a auditionné le 8 mars dernier, **Jean-Noël Barrot, ministre des Télécommunications** à propos de **l'achèvement du chantier de la fibre optique**. Le ministre souhaite obtenir de **nouveaux engagements de la part des opérateurs** quant à la complétude du déploiement, dans le cadre d'un "accord global". Ils devraient terminer de fibrer les zones très denses, ainsi que les villes moyennes, et assurer la "résilience" de ces nouveaux réseaux, en installant des batteries de secours sur les sites les plus stratégiques notamment. Avec l'arrêt du cuivre prévu en 2026, ils devraient également veiller à ce que la box fibre ne revienne pas plus cher que l'abonnement ADSL. En contrepartie, il s'est dit prêt à réduire la taxation des opérateurs, en réformant **l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (Ifer) mobile**, impôt sur les infrastructures créé en 2010. Une réforme qui devra passer par le projet de Loi de finances pour 2024.

[Les Echos - www.banquedesterritoires.fr - 8/03/23](#) ■

La **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)** a approuvé le **plan d'investissement du RTE**, le gestionnaire du Réseau de Transport d'électricité. Celui-ci prévoit d'**investir 1,88 Md € en 2023**, soit 150 M€ de plus qu'en 2022 (+9%). Le renforcement et la création d'infrastructures pour accueillir de nouvelles installations de production et de consommation d'électricité mobiliseront 488 M€, tandis que 486 M€ financeront la rénovation et l'entretien du réseau existant. Un investissement de 292 M€ permettra de développer le réseau en mer, pour raccorder en particulier les parcs de Yeu-Noirmoutier, Dieppe-Le Tréport, Gruissan, Courseulles et Saint-Brieuc. Le développement de nouvelles interconnexions avec l'Irlande, l'Espagne et l'Italie mobilisera 110 M€.

[Enerpresse - 23/2/2023](#) ■

La **start up grenobloise Alpinov X** produit **des équipements de froid, sans fluide frigorigène**, en utilisant de l'eau. De quoi proposer des équipements à Haute Valeur Environnementale (HVE), utilisés dans les **réseaux de froid ou les data centers**. La technologie repose sur un cycle thermodynamique à très basse pression, l'eau servant de réfrigérant. Utilisé pour la production de froid, ce dispositif permettrait d'**accroître de 30 % les performances énergétiques** comparativement aux compresseurs disponibles sur le marché. Un prototype de 500 kWf est d'ores et déjà opérationnel. Partenaire d'Alpinov, le groupe Engie mise sur cette technologie propre pour enrichir son offre de solutions de décarbonation auprès de ses clients.

[CFP - février 2023](#) ■

L'automne dernier, 24 collectivités souhaitant déployer des **navettes autonomes**, ont exprimé leurs besoins : maîtrise du cadre réglementaire, identification des domaines d'utilisation pertinents et implications juridiques de la mise en circulation de véhicules autonomes. Elles devraient être mieux accompagnées. **Le ministère de la Transition écologique** a en effet établi **une feuille de route**, à brève échéance (2023-2025) "afin de pouvoir agir rapidement et réévaluer les besoins en fonction de l'évolution du contexte, notamment de la faisabilité technique et économique des cas d'usages". Quatre volets prioritaires sont définis : la coordination des projets, le financement de l'investissement dans la filière, l'accompagnement des collectivités et finaliser le cadre du secteur fret et logistique. **Un centre de ressources** mettra à disposition des fiches pratiques sur des cas d'usage, la réglementation, la sécurité et l'acceptabilité. Parallèlement, **deux appels à projets** pilotés par la **BPI** sont lancés. Le premier, clôture l'appel à candidatures pour travailler sur les systèmes et véhicules automatisés et connectés. Le second, ouvert jusqu'en mai prochain, prévoit d'accompagner la filière automobile pour produire des véhicules et leurs composants sur le territoire.

www.lagazettedescommunes.com - 20/02/23 ■

EN RÉGIONS

Corse. La **Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA)** teste depuis 2010 différents modèles de **navettes électriques**, dont le dernier en date, le modèle Capa conçu par le fabricant alsacien Lhor, lui donne toute satisfaction. Objectifs : rendre plus accessibles les services publics et les commerces, tout en apaisant le centre-ville. Quatre navettes véhiculent entre 100 000 et 120 000 personnes par an dans l'hypercentre-ville, en desservant la gare, le marché, la mairie, la plage et prochainement un nouveau parking. La CAPA dresse un bilan très positif de sa dernière expérimentation. "Nous avons fait rouler les navettes environ 6 000 km et nous sommes très contents de ces machines. Les véhicules tournent à la journée et reviennent avec plus de 50 % de charge. Nous les rechargeons la nuit. Une borne classique est suffisante" explique **Olivier Andreani, Directeur des transports et de la mobilité**. D'ici 2024, les bus diesel du centre-ville pourraient être remplacés par un attelage de deux navettes électriques. A ce stade la ville n'utilise pas de **navettes électriques autonomes**, mais pourrait essayer ce dispositif sur un site fermé, tel que le futur hôpital par exemple.

www.lagazettedescommunes.com - 7/03/23 ■

Hauts de France / Grand Est. En un an, le **groupe Sanef** a déployé plus de **600 points de charge ultra-rapide** sur ses aires de services. La plus grande station, située sur l'aire de Vémars-Est, sur l'autoroute A1, vient d'être inaugurée. Elle propose 16 points de recharge pouvant fournir **jusqu'à 300 kW selon le modèle du véhicule**, et de gagner jusqu'à 300 km d'autonomie en seulement 20 minutes.

www.environnement-magazine.fr – 24/02/23

Occitanie. La **métropole de Toulouse** fait partie des bénéficiaires de l'**Appel À Projets (AAP) "CEF Digital"** de l'Union européenne. En partenariat avec Alsatis et Tisseo, elle a obtenu **un financement de 2,8 M€ pour 3 ans** afin de **déployer un réseau 5G indépendant**. Le projet, baptisé Hi5 doit permettre à la métropole *"d'avoir un service public indépendant. Pour cela, notre choix est de travailler en interne pour éviter que nos données transitent par des tiers"* précise **Bertrand Serp, Vice-Président en charge du numérique pour la métropole**. Ce nouveau réseau permettra notamment de couvrir certains événements, comme un festival de musique ou la Coupe du monde de rugby. Il accueillera des données de sécurité, des captations vidéo et des données statistiques pour analyser la mobilité lors de ces événements. Parmi les autres cas d'usages envisagés : musées, éclairage public et universités. Des tests seront réalisés au cours des 3 prochaines années. La métropole prévoit également **d'étendre ce réseau à des zones d'activités via des partenariats publics-privés** au profit de la mobilité connectée ou de l'aérospatiale. La métropole ambitionne de *"lancer un aménagement numérique qui protégera les entreprises locales de l'explosion des coûts de fonctionnement liés à ces nouveaux besoins"*. Le réseau reposera *"sur des infrastructures granulaires de fibre, de routeurs et de salles techniques pour aboutir à une infrastructure numérique complète"*. De quoi disposer d'une liaison 5G *"souveraine et indépendante"* afin d'offrir de *"nouveaux usages et développer la métropole connectée et durable de demain"*.

www.lagazettedescommunes.com – 17/02/23

PACA. La **société SerenySun Energies**, spécialisée dans les projets solaires photovoltaïques et smartgrid, pilote depuis un an *"la plus importante communauté d'énergie renouvelable de France"* à Calas (13), autour d'un **projet d'autoconsommation collective**. Celui-ci réunit 74 bénéficiaires dont des particuliers, une école, trois commerçants, une piscine de copropriété et une maison de retraite. Depuis février 2022, jusqu'à janvier 2023, **276 MWh d'énergie verte** ont été produits en circuit court. Le projet se déploie en zone rurale, dans un périmètre de 20 km, avec une puissance maximale de 3MWc par boucle. Le bilan fait apparaître **une autonomie de l'ordre de 36 % et une économie de 17 %** grâce à la consommation d'énergie solaire locale. Dans le cadre de l'opération, des actions de sensibilisation à la sobriété énergétique ont également permis de modifier les comportements. *"Afin d'optimiser la consommation sur un projet photovoltaïque, il faut modifier les usages, pour consommer l'électricité au moment où le soleil brille, en programmant l'électroménager en journée par exemple"*, rappelle **Donald François, le dirigeant fondateur de SerenySun Energies**. L'entreprise entend désormais décliner ce modèle dans d'autres régions, au niveau d'une commune, d'une zone d'activité ou d'un quartier, qu'il s'agisse d'un projet de réhabilitation urbaine ou d'un nouveau programme immobilier.

www.smartcitymag.fr – 21/02/23

EN EUROPE

Stockholm. En marge de la réunion informelle des ministres de l'énergie, le 28 février dernier, **11 États membres** *"se sont réunis avec la Commission et la Présidence suédoise pour réaffirmer conjointement leur volonté de renforcer la coopération européenne dans le domaine de l'énergie nucléaire"*. La Bulgarie, la Croatie, la Finlande, la France, la Hongrie, les Pays-Bas, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie *"sont convenus de favoriser une coopération plus étroite entre leurs secteurs nucléaires nationaux"*. Cette coopération vise en particulier à soutenir de nouveaux projets, notamment ceux basés sur des technologies innovantes, et l'exploitation des centrales existantes.

Contexte 1^{er}/03/2023 – Eneprresse – 2/03/23

Le 10 mars, le **Parlement européen** et le **Conseil de l'Union européenne** ont décidé d'**augmenter l'objectif de réduction de consommation finale d'énergie de l'Union européenne de 11,7 % d'ici à 2030** (vs 9 % souhaités initialement par les États membres et 14,5 % par le Parlement). Cet accord fait suite aux discussions sur le projet de révision de la **Directive sur l'efficacité énergétique**. Il plafonne la consommation d'énergie finale de l'UE à 763 Mtep, avec un objectif contraignant pour les États membres. La consommation d'énergie primaire ne devra pas dépasser 993 Mtep (objectif indicatif). En moyenne, les États membres devront économiser 1,49 % supplémentaire par an de leur consommation d'énergie finale pour atteindre 1,9 % d'économie annuelle fin 2030. Le secteur public se voit spécifiquement chargé de réaliser une baisse annuelle de ses consommations énergétiques de 1,9 % et les États membres devront rénover 3 % de la surface totale des bâtiments publics chaque année.

Contexte 10/03/2023 – Eneprresse – 13/03/23

Bruxelles. La **Commission européenne** a présenté le 23 février dernier **3 dispositifs pour accélérer la transition numérique** en favorisant le déploiement des réseaux et infrastructures télécom de dernière génération. Son objectif : faire de l'Europe le continent le plus connecté d'ici 2030, à l'échelle mondiale. L'actualisation de la directive en vigueur, **"Gigabit Infrastructure Act"** prévoit de *"réduire les obstacles bureaucratiques"* en *"simplifiant et numérisant les procédures d'octroi d'autorisations"* nécessaires au déploiement de réseaux. Le texte renforce *"la coordination des travaux de génie civil entre les opérateurs de réseau dans le cadre du déploiement des infrastructures physiques sous-jacentes, telles que les gaines et les pylônes"*. Les énergéticiens (gaz, électricité, réseaux de chaleur) devront faciliter l'accès à leurs infrastructures au profit des opérateurs télécoms, en saisissant des informations dans une base de données centralisée en fonction des projets d'intervention. L'objectif est de mutualiser les coûts en faisant une proposition *"raisonnable"* aux opérateurs télécoms pour l'accès à leurs infrastructures. Ce règlement prévoit également que *"tous les bâtiments neufs ou faisant l'objet d'une rénovation de grande ampleur soient équipés de fibre optique"*. D'application immédiate, le projet de texte doit cependant être préalablement validé par le Conseil européen et le Parlement européen. La Commission a également publié **une recommandation** pour définir *"les conditions d'accès aux réseaux de télécommunications des opérateurs puissants sur le marché"*. Enfin, elle lance une **consultation** sur *"l'avenir du secteur des télécommunications"*, en intégrant notamment une réflexion sur une *"contribution équitable"* des acteurs de l'internet au déploiement des réseaux.

► Téléchargez le **nouveau règlement, Gigabit Infrastructure Act** (source : <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr>)

Contexte 24/02/2023 www.banquedesterritoires.fr - 1^{er}/03/23